



Master Carrières publiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Carrières publiques. 2017, Université de Toulon. hceres-02028804

HAL Id: hceres-02028804

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028804>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Carrières publiques

Université de Toulon

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sociétés, langues, territoires

Établissement déposant : Université de Toulon

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

De manière classique, le master *Carrières publiques*, qui forme des juristes en droit public, s'organise sur deux années. La première année de master (M1) comprend des enseignements dans des matières fondamentales du droit public et dans des matières plus techniques et plus spécialisées. En deuxième année (M2), trois spécialités sont proposées : *Droit et gestion des collectivités territoriales (DGCT)*, *Sécurité et défense (SD)*, *Environnement et gestion du territoire (EGT)*, spécialité qui n'a pas ouvert en 2015-2016). Le master est également ouvert à la formation continue (le nombre de places n'est pas renseigné). Tous les enseignements ont lieu à l'UFR (Unité de Formation et de Recherche) *Droit* de l'université de Toulon.

Analyse

Objectifs

Le dossier définit correctement les connaissances attendues au terme de la formation (« acquérir des connaissances de niveau master » en droit public interne et en droits européen et international ; initiation à la recherche par la réalisation d'un mémoire de fin d'études) ainsi que ses objectifs professionnels. De manière logique, la première année doit permettre aux étudiants d'étendre leurs connaissances et leurs compétences dans les matières fondamentales de droit public tout en les préparant à appréhender les disciplines proposées en deuxième année dans les trois spécialités. Toutefois, les compétences professionnelles ne sont pas spécifiquement identifiées pour chaque spécialité (autrement que par la référence aux débouchés). Seules quelques compétences sont mentionnées pour la spécialité *Sécurité et défense* (« capacité d'évaluer les menaces, d'analyser les textes juridiques et de développer un argumentaire en droit »). Et la fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) de la spécialité droit et gestion des collectivités territoriales précise simplement : « Le diplômé est un juriste de haut niveau bénéficiant de compétences pluridisciplinaires à la fois théoriques et pratiques dans le domaine du droit et de la gestion des collectivités territoriales ». Les métiers sur lesquels débouche le master, qui vise à former des juristes en droit public, sont bien renseignés. La formation a pour ambition de permettre la poursuite d'études en doctorat, mais surtout de préparer l'accès aux fonctions publiques de l'État (sécurité, défense, conseillers auprès des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, etc.) et des collectivités territoriales, de former des cadres d'organismes majoritairement publics, voire, privés (emplois en matière de sécurité à la mer, juristes d'entreprises, avocats spécialisés). Les niveaux des emplois décrits sont en accord avec la formation.

Organisation
<p>Le M1 est constitué, d'une part d'un important tronc commun qui comprend essentiellement les matières fondamentales et obligatoires (soit 57 % du volume horaire du M1), et d'autre part de cours optionnels traduisant de manière logique une ouverture sur des disciplines plus spécialisées (la spécialisation en M2 étant forte).</p> <p>En deuxième année, il existe trois spécialités : <i>Droit et gestion des collectivités territoriales, Sécurité et défense, Environnement et gestion du territoire.</i></p> <p>La maquette est lisible et parfaitement en adéquation avec les objectifs visés.</p> <p>En revanche, aucune mutualisation n'est évoquée en M2 alors que le tableau des unités d'enseignement (UE) montre que certains doublons existent entre la spécialité <i>DGCT</i> et la spécialité <i>EGT</i> (urbanisme, environnement).</p> <p>Pour le moment, la formation n'est pas délocalisée (une délocalisation sur Draguignan est à l'étude, concernant la spécialité <i>SD</i>) et aucun autre établissement n'y participe.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Le master mention <i>Carrières publiques</i> est adossé à deux laboratoires de la Faculté de droit : le Centre d'Études et de Recherche sur les Contentieux (CERC EA 3164) et le Centre de Droit et de Politique Comparés (CDPC UMR CNRS 7318 DICE). La spécialité <i>EGT</i> bénéficie du soutien du CDPC en tant que membre de l'École doctorale Civilisations et sociétés euro-méditerranéennes et comparées (ED 509).</p> <p>La formation noue utilement des relations avec de très nombreux partenaires tant nationaux que locaux en cohérence avec les spécialités (Préfecture maritime, Commissariat des armées, Gendarmerie nationale et maritime, Fondation méditerranéenne d'études stratégiques, etc.). La nature exacte de ces partenariats n'est cependant pas précisée dans le dossier. Les relations tissées avec ces partenaires restent classiques (présentation / information auprès des étudiants, offre de stages, codirection de mémoires).</p> <p>L'université de Toulon a signé une convention très intéressante avec l'institut des hautes études de défense nationale (l'IHEDN) afin que les étudiants de la spécialité <i>SD</i> puissent assister à une semaine de séminaire à Paris.</p> <p>D'un point de vue thématique, deux spécialités similaires à la spécialité <i>DGCT</i> existent à Aix-Marseille-Université (AMU) et à l'université Nice Sophia Antipolis (UNSA) ; trois spécialités aux thématiques proches de la spécialité <i>EGT</i> existent à AMU et deux spécialités à l'UNSA. Des formations proches de la spécialité <i>SD</i> sont mises en place à l'UNSA et à AMU. Toutefois, le particularisme et l'intérêt des formations toulonnaises sont correctement mis en avant dans le dossier. Il est ainsi fait état de « l'ancrage maritime et naval significatif » pour la spécialité <i>SD</i>, des besoins territoriaux auxquels répond la spécialité <i>DGCT</i> et de la thématique transversale de l'université dans laquelle s'inscrit la spécialité <i>EGT</i> (laboratoire PROTEE, Pôle mer, Axe mer, environnement et développement durable). Cela étant, et en dépit de données chiffrées trop imprécises, il ressort du dossier que les spécialités ne sont pas suffisamment attractives. La spécialité <i>EGT</i> n'a d'ailleurs pas ouvert en 2015-2016.</p>
Equipe pédagogique
<p>Le master <i>Carrières publiques</i> prend appui sur une structure pédagogique à deux niveaux : une équipe de formation composée de 9 membres et des équipes pédagogiques spécifiques aux trois spécialités. Le nombre de réunions tenues (« notamment dans le but de coordonner les enseignements ») dans l'année n'est pas précisé. La présence d'étudiants dans ces deux niveaux n'est pas signalée.</p> <p>La composition de l'équipe enseignante est très solide et diversifiée ; elle est en adéquation avec les caractéristiques et les besoins de la formation. Elle comprend 6 professeurs d'université, 15 maîtres de conférences, 1 ATER, 1 doctorant contractuel, 2 PRAG ; concernant les enseignants extérieurs, il faut ajouter : 2 professeurs d'université, 3 professeurs certifiés et un traducteur interprète. 21 professionnels interviennent dans la formation en provenance de secteurs d'activités correspondant aux métiers visés par les spécialités.</p> <p>La ventilation des heures d'enseignements entre statutaires et professionnels est cohérente.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Les effectifs de la formation sont relativement stables. En M1, le nombre d'inscrits est de 38 à 54 étudiants ; en M2, il est de 42 à 59 étudiants. La ventilation des inscrits entre les spécialités n'est pas précisée.</p> <p>La spécialité <i>EGT</i> n'a pas ouvert en 2015-2016 sans que le dossier renseigne sur les raisons de cette absence d'ouverture. Le taux de réussite en M2 est plutôt correct : 75 % (2012-2013), 76 % (2013-2014), mais un peu moins bon en 2014-2015 (66 %).</p> <p>Sur la base des résultats d'une enquête 2014-2015 portant sur les diplômés en 2012 (avec un taux de réponse de 81,3 %), il apparaît que la durée moyenne d'accès au premier emploi va de 6 à 12 et 17 mois selon les spécialités (sans savoir à quelle spécialité attribuer ces chiffres ; le même constat peut être effectué pour les salaires). L'intégration dans la fonction publique peut expliquer des durées élevées.</p> <p>Il est indiqué que les emplois trouvés sont en adéquation avec le diplôme. Cependant, le devenir des diplômés gagnerait à être renseigné plus précisément. En effet, aucun taux instructif d'insertion professionnelle (les chiffres communiqués sur 2010, 2011, 2012 sont parcellaires) ou de poursuite d'études (sauf 2 soutenances en 2013 et 2 inscriptions en thèse sur la durée du plan) n'est communiqué.</p>

Place de la recherche

La recherche occupe une place correcte dans la formation. Celle-ci s'appuie sur deux laboratoires : le Centre d'Études et de Recherche sur les Contentieux (CERC EA 3164) et le Centre de Droit et de Politique Comparés (CDPC UMR CNRS 7318 DICE), sachant que les responsables du M2 *EGT* sont responsables de l'axe « environnement » du second.

La participation d'enseignants-chercheurs au sein de la formation est majoritaire (69,52 % : un chiffre non conforme à la répartition évoquée plus haut). La formation prépare notamment les étudiants à la recherche fondamentale. Un enseignant-chercheur assure une séance de présentation / modalité de la recherche en présence de tous les étudiants du master (M1 et M2). La formation à la recherche est proposée à titre optionnel dès la première année ; à titre optionnel ou obligatoire en seconde année. Le mémoire réalisé en M2 est encadré par une ou deux personnes (universitaire et / ou professionnel). De manière opportune, des séances pratiques sont prévues en bibliothèque universitaire.

Le dossier fait état de manifestations scientifiques ouvertes aux étudiants du master (deux colloques organisés par les responsables de l'axe « environnement » au sein du CDPC et un colloque UTLN-Marine nationale). Il est fait mention de deux soutenance de thèses en 2013 et 2014 en relation avec la spécialité *EGT*. Deux thèses sont actuellement en cours, ce qui assez faible au regard des trois spécialités.

Place de la professionnalisation

Le dossier ne renseigne pas précisément sur la place de la professionnalisation au sein du master ; il n'est en effet fait mention d'aucun dispositif particulier de professionnalisation. Celle-ci trouve sa traduction au travers de la participation de professionnels au sein de la formation et de la réalisation de stages.

Une fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) a été réalisée pour la spécialité *DGGT*, elle peut être améliorée notamment sur les compétences professionnelles ; les autres fiches peuvent être rédigées.

Place des projets et des stages

En M1, de manière compréhensible, le stage a seulement un caractère facultatif. Le stage donne lieu à un rapport faisant obligatoirement l'objet d'une soutenance.

En revanche, en M2, dans les trois spécialités, le stage est obligatoire. Il donne lieu à un rapport qui fait l'objet d'une soutenance dans les spécialités *DGCT* et *EGT*, mais pas dans la spécialité *SD*. Sa durée est très variable : elle peut être courte (deux mois) et peut aller jusqu'à six mois. La durée peut donc être étendue mais le stage a alors lieu pendant les semaines de cours. Une organisation de l'emploi du temps par des cours du soir permet d'y pallier mais de manière insuffisante.

La signature d'une convention type de stages est un préalable nécessaire à la réalisation du stage. Les stagiaires bénéficient de l'appui du Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP), une composante du service d'accompagnement en orientation et insertion (SAOI) de l'université.

Place de l'international

L'international occupe une place honorable dans la formation. Outre l'obligation classique pour les étudiants de suivre un enseignement de langue étrangère (les étudiants pouvant choisir entre 4 langues étrangères auxquelles s'ajoute l'arabe pour la spécialité *SD*), l'international trouve sa traduction dans la mise en place du programme Erasmus + (mais seulement deux échanges en mobilité sortante sont recensés depuis 2012) et dans l'existence de conventions bilatérales conclues entre l'université de Toulon et des universités étrangères (Maroc - mobilité entrante importante et Canada ; de nouvelles conventions sont prévues avec une université québécoise et une université italienne).

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

En M2, la sélection des étudiants est effectuée de manière classique, à partir du dossier du candidat, par des jurys d'admission au master (des professionnels sont impliqués). Certains étudiants sont en formation continue mais le dossier est peu explicite sur cet aspect (le nombre d'étudiants en formation continue dans les différentes spécialités n'est pas indiqué). La VAE (Validation des acquis de l'expérience) d'accès et la VAE diplômante permettent d'assurer une certaine diversité dans le recrutement des étudiants.

Les dispositifs d'aide à la réussite ne sont pas clairement présentés. Il est toutefois fait état d'une pratique d'épreuves de remplacement.

Il n'y a pas de dispositif de remise à niveau, ce qui est d'autant plus regrettable que le dossier met l'accent sur une certaine diversité quant à l'origine des étudiants.

Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>L'enseignement est exclusivement en présentiel. Il est tenu compte classiquement des étudiants dans des situations particulières (situation de handicap, salariés, etc.) par la conclusion d'un contrat pédagogique avec le responsable de la formation.</p> <p>En M2, la formation est assez largement ouverte aux étudiants salariés, notamment aux étudiants en formation continue (tout particulièrement dans la spécialité <i>SD</i> même si l'absence de statistiques est regrettée). Une VAE d'accès et une VAE diplômante sont mises en place.</p> <p>Le numérique fait l'objet d'une utilisation classique principalement par le biais de la plateforme pédagogique MOODLE. Mais les enseignants ne se sont pas particulièrement saisi des outils numériques mis en place par l'université.</p>
Evaluation des étudiants
<p>L'évaluation des étudiants s'effectue de manière classique sur la base d'un contrôle continu (matières faisant l'objet de travaux dirigés et langues étrangères) et d'un contrôle terminal (épreuves écrites d'une durée en principe de 3 heures et / ou épreuves orales pour certaines matières). L'évaluation s'effectue également sur la base du rapport de stage ou du mémoire de recherche. Il n'y a pas de soutenance du mémoire / rapport de stage dans la spécialité sécurité défense ; cette absence est regrettable.</p> <p>La composition des jurys d'examen est très bien renseignée (le jury de M1 est composé de 5 universitaires ; il existe un jury par spécialité de M2 composé d'universitaires et de professionnels). Toute l'équipe pédagogique est invitée à prendre part aux délibérations. Les jurys se réunissent deux fois par ans.</p> <p>Une seconde session est mise en place. Le redoublement est autorisé.</p> <p>Les règles de délivrance des crédits ECTS et de la formation sont exposées de manière satisfaisante.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Le suivi de l'acquisition des compétences s'effectue par le biais des travaux dirigés et du contrôle terminal. La fiche individuelle d'évaluation du stage par le tuteur professionnel y participe également.</p> <p>Il est mentionné dans le dossier l'existence d'annexes descriptives au diplôme et celle d'un portefeuille d'expériences et de compétences au sein de l'université mais ce dispositif n'est pas exploité par le master Carrières publiques.</p> <p>En outre, seule est rédigée une fiche RNCP pour la spécialité <i>CGGT</i>. Elle indique que : « Ces compétences ont été évaluées à l'occasion d'un examen écrit ou oral propre à chacune d'entre elles, puis d'un grand oral au cours duquel le diplômé a dû, devant un jury d'enseignants et de professionnels, présenter son rapport de stage ou son mémoire ainsi que les connaissances qu'il a pu acquérir tant théorique que pratique ».</p>
Suivi des diplômés
<p>Le dossier laisse apparaître que le suivi des diplômés n'est pas satisfaisant.</p> <p>Il s'effectue, d'une part par le vecteur du service évaluation de l'université qui mène une enquête annuelle d'insertion professionnelle auprès des anciens étudiants de la formation. L'enquête à 30 mois, réalisée en 2014, porte sur les formations 2011-2012 en partie différentes de celles qui sont actuellement habilitées et qui font l'objet de cette évaluation, puisque cinq spécialités étaient alors proposées : <i>Droit européen et droits nationaux comparés, Droit et gestion des collectivités territoriales, Environnement et gestion du territoire, Sécurité et défense et Droit de la coopération économique dans l'espace euro-méditerranéen</i>).</p> <p>Il s'effectue d'autre part de manière informelle par le biais des retours des anciens étudiants auprès des enseignants de la formation. En outre, le service d'accompagnement en orientation et insertion (SAOI) propose aux jeunes diplômés un accompagnement et un suivi personnalisés durant une année mais qui ne sont pas, en pratique, véritablement effectifs.</p> <p>Une association d'anciens étudiants de la spécialité <i>SD</i> a été utilement créée en 2007. Elle a élaboré un annuaire des anciens ; le dispositif pourrait inspirer les étudiants / les responsables des autres spécialités.</p> <p>Le suivi des diplômés gagnerait donc à être renforcé.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Un conseil de perfectionnement de 13 membres est institué. Sa composition est large (enseignants-chercheurs, directeur administratif de l'UFR droit, un chargé d'accompagnement du pôle VAE de l'université, professionnels, étudiants). Cependant, le faible nombre d'étudiants interroge sur la pertinence de leur implication dès lors qu'il y a trois spécialités bien distinctes. En outre, la fréquence des réunions n'est malheureusement pas précisée. En 2016, il ressort du PV de réunion que l'ordre du jour était très pauvre.</p> <p>L'évaluation de la formation est effectuée au niveau de l'établissement à partir de la mise en ligne d'une enquête. Le taux de réponse des étudiants à l'enquête effectuée en janvier 2016 est faible. Le bilan de la procédure d'autoévaluation est rapporté, son contenu est très intéressant (il est toutefois impossible de vérifier les chiffres et de savoir s'ils portent uniquement sur le master mention Carrières publiques).</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Il y a une bonne articulation entre la première année et les différentes spécialités de la seconde année.
- Le master *Carrières publiques* prend appui sur une équipe pédagogique comportant des spécialistes reconnus.
- Les professionnels des différents secteurs concernés sont bien impliqués dans la formation.
- Les spécialités *Droit et gestion des collectivités territoriales* et *Sécurité et défense* sont attractives en dépit d'une concurrence importante de la part de formations proches ou similaires existant à l'université d'Aix-Marseille et à l'université Nice Sophia Antipolis.

Points faibles :

- Le dispositif de suivi de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études est insuffisant.
- La formation pâtit d'une professionnalisation et d'un suivi de l'acquisition des compétences insuffisants.
- Le conseil de perfectionnement ne remplit pas son rôle.
- La spécialité *Environnement et gestion du territoire* souffre d'une concurrence importante de la part de formations proches existant à l'université d'Aix-Marseille et à l'Université Nice Sophia Antipolis.

Avis global et recommandations :

Le master *Carrières publiques* est une formation intéressante et plutôt variée. Il s'agit d'une formation de qualité sur le terrain des ressources scientifiques et pédagogiques. Elle est bien ancrée dans son territoire en ce qui concerne les spécialités *Droit et gestion des collectivités territoriales* et *Sécurité et défense* ce qui les rend suffisamment attractives malgré la concurrence de formations similaires ou proches dispensées à l'université d'Aix-Marseille ou à l'université Nice Sophia Antipolis.

Toutefois, face aux points faibles relevés, certaines améliorations peuvent être envisagées.

Les spécialités gagneraient à se professionnaliser davantage, ce qui pourrait notamment passer par une réorganisation du calendrier pédagogique afin de faciliter le déroulement de stages d'une plus longue durée.

La mise en place d'un meilleur suivi sur le devenir des diplômés est indispensable.

Les données relatives aux résultats en termes de réussite, de poursuite d'études et d'insertion doivent être plus précises. De manière plus générale, les statistiques fournies par le dossier méritent d'être affinées, notamment par une ventilation entre les différentes spécialités.

Le conseil de perfectionnement doit se réunir au moins une fois par an ce qui lui permettrait de jouer son rôle dans l'amélioration continue de la formation.

Une réflexion doit être engagée concernant la spécialité *EGT* qui pourrait éventuellement être mutualisée avec la spécialité *DGCT*.

Observations de l'établissement

La Garde, le 11 Mai 2017

EB/ KBC / 2017 n° 062

Cabinet de la Présidence

Dossier suivi par : Karine BENET-CATTIN

Tél 04 94 14 24 65 – cabinet-presidence@univ-tln.fr

Le Président d'Université

à

Monsieur le Directeur
Jean-Marc GEIB
Département d'évaluation des formations
HCERES

Objet : Evaluation Master Carrières publiques

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris connaissance du rapport d'évaluation du Master Carrières publiques. Nous tenons à remercier le comité d'évaluation, pour la qualité de l'évaluation menée et les remarques constructives formulées.

En réponse à votre demande, nous vous informons que ce rapport n'appelle pas de commentaire particulier de la part de notre établissement.

Avec nos remerciements renouvelés pour ce travail constructif, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Éric BOUTIN
Président de l'Université de Toulon